

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****SEAJET THINNER A**

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture et/ou produit similaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chugoku Paints B.V., Sluisweg 12, 4794 SW Heijningen, Po Box 73, 4793 ZH Fijnaart, Les Pays-Bas, Tel.+31-167-526100,
E-mail: msdsregistration@cmpeurope.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la Règlement (CE) No.1272/2008 [CLP].**

Flam. Liq. 3 H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 H312	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Asp. Tox. 1 H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2 H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

GHS02



GHS07



GHS08

Pictogramme(s) de danger:**Mention d'avertissement:****Danger****Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:****Mention(s) de danger:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): Non applicable.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260: Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331: NE PAS faire vomir.

Stockage & Élimination:

P501: Éliminer le contenu, récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Contient (CE 1272/2008 18.3(b)):

Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène.

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir Rubrique 11 & 12.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate. (*) Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Dénomination d'identification	Numéro d'identification	% [masse]	Codes de danger (*) / Classes de dangers et des codes de catégories
Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	EG-nr: 905-588-0	95-100 %	H226 - Flam. Liq. 3
	CAS-nr: -		H304 - Asp. Tox. 1
	Index: -		H312 - Acute Tox. 4
	Reach#: 01-2119488216-32		H315 - Skin Irrit. 2
			H319 - Eye Irrit. 2
			H332 - Acute Tox. 4
			H335 - STOT SE 3
			H373 - STOT RE 2
			SCL / M-factor / ATE: H312-ATE 1100mg/kg bw, H332-ATE 29mg/l
			  

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Faites attention à votre propre sécurité! En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

après inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

après contact cutané:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

après contact oculaire:

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Laver abondamment avec de l'eau douce (10 min.) et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

après ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé****après inhalation:**

L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.

après contact cutané:

Provoque une irritation cutanée. Nocif par contact cutané.

après contact oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

après ingestion:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés potentiels sur la santé**après inhalation:**

Aucune donnée spécifique.

après contact cutané:

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur

après contact oculaire:

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmolement, rougeur

après ingestion:

Aucune donnée spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin traitant**

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

Pas de traitement particulier.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Voir Rubrique 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Il n'y a pas de matériau vestimentaire, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). Les vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN 469 assurent un niveau de 22 protection de base pour les incidents chimiques. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis (Appareil respiratoire autonome (ARA)). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes: Respectez les procédures d'urgence de l'entreprise. Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Portez en permanence des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité, ainsi que tout autre équipement de protection individuelle approprié. Eviter d'inhalier les vapeurs. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes: Voir la Rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir également les informations: "Pour les non-secouristes".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Rubrique 13). Placer dans des récipients adéquats. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la Rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

Protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Indications complémentaires pour les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière. Conserver l'emballage hermétiquement fermé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application: Dilution de la peinture (Voir aussi le bulletin d'information technique)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques		
	VALEURS LIMITES VLEP8h - VLCT15 ppm-mg/m ³	LIMIT VALUES TWA8h - STEL15 ppm-mg/m ³
	Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	
	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 - ppm / - mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -

France - VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (8hr) & VLCT = Valeurs Limites Court Terme (15m) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS.

L'Europe - TWA = Time Weight Average (8hr) - Mesurée ou calculée sur une période de référence de huit heures en moyenne pondérée dans le temps - STEL = Short-term exposure limit - Limite d'exposition à court terme: valeur limite que l'exposition ne devrait pas dépasser et qui se rapporte à une période de 15 minutes, sauf indication contraire. - SCOEL

Observations / Mention:

(11): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

(15): Ces valeurs entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2017. Elles sont assorties de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de coexposition au bruit. Ces valeurs deviendront réglementaires contraignantes à compter du 1er janvier 2019.

Avant le 1er janvier 2017, il existe une VLEP-8h de 50 ppm ou 215 mg/m³.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

(7): Procédé cancérogène cité à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié.

(12): Ces VLEP entrent en vigueur le 1er juillet 2012.

*: Risque de pénétration percutanée.

a: pour la fraction alvéolaire.

AC: risque d'allergie cutanée.

AR: risque d'allergie respiratoire.

C1A: Substance classée cancérogène de catégorie 1A.

C1B: Substance classée cancérogène de catégorie 1B.

C2: Substance classée cancérogène de catégorie 2.

Inh.: Fracción inhalable.

M1A: Substance classée mutagène de catégorie 1A.

M1B: Substance classée mutagène de catégorie 1B.

M2: Substance classée mutagène de catégorie 2.

R1A: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A.

R1B: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B.

R2: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 2.

Resp.: Fracción respirable.

Skin: La asignación de una notación «skin» a un valor límite de exposición profesional indica que existe la posibilidad de una absorción importante a través de la piel.

DNEL - Non disponible.**PNEC - Non disponible.**

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale efficace. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle

Protection respiratoire



Si les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils devraient utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140, équipé d'un filtre adapté à la fois aux particules et aux vapeurs et conforme à la norme EN 14387, présentant un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3).

Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains



Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants testés selon EN 374.

Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex. lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation > 480 min) - Haute Protection:

Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation 240 - 480 min) - Haute Protection:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation 120 - 240 min) - Protection moyenne:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation 60 - 120 min) - Protection moyenne:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (Temps de perméation 30 - 60 min)		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,31mm	Élevée
Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (Temps de perméation 10 - 30 min)		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Butyle	0,3mm	Élevée
Gants en Néoprène	<0,4mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,175mm	Élevée
Gants inadaptés - liste non exhaustive (Temps de perméation <10 min):		
Matériau:	Épaisseur (ou moins):	
Gants en caoutchouc naturel	0,75mm	
Gants en Nitrile	-	
Gants en Néoprène	0,75mm	

En raison de bon nombre de facteurs (par exemple, la température, l'abrasion), il se peut que la durée d'utilisation de gants de protection chimique soit, dans la pratique, bien plus courte que le temps de perméation défini lors des tests. UTILISEZ des gants PE en tant que sous-gants en cas de conditions difficiles (par exemple, exposition élevée, composition ou propriétés inconnue(s) des produits chimiques).

**Protection des yeux/du visage**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides (EN166).

**Protection de la peau**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****(a) État physique**

Liquides

(b) Couleur

Incolore.

(c) Odeur

Odeur aromatique typique.

(d) Point de fusion/point de congélation

Non applicable en raison de la nature du produit.

(e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable en raison de la nature du produit. Point d'ébullition le plus bas: Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène. - 135°C

(f) Inflammabilité

Les vapeurs sont inflammables. Voir le Point d'éclair (h).

(g) Limites inférieure et supérieure d'explosion

Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.

1.0-7.0%

(h) Point d'éclair

28°C - Méthode: ISO13736:2021

(i) Température d'auto-inflammation

Non applicable en raison de la nature du produit.

Le température d'auto-inflammation les plus basse: Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène. - 488°C

(j) Température de décomposition

Non applicable en raison de la nature du produit.

(k) pH

Non applicable en raison de la nature du produit. Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

(l) Viscosité cinématique0,0056 mm²/s @40°C - Méthode: ISO3219

Liquide non newtonien - comportement thixotropique.

(m) Solubilité

Pas soluble (dans l'eau).

(n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non applicable en raison de la nature du produit.

(o) Pression de vapeur

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.

8.21 mbar

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

(p) Densité et/ou densité relative

Densité relative 0,87 @ 20°C - Méthode: ASTM D1475-98

(q) Densité de vapeur relative

1-2 @ 20°C - Méthode: Calculé.

(r) Caractéristiques des particules

Non applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information pertinente.

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information pertinente.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la Rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En combinaison avec des agents oxydants, matières fortement alcalins et fortement acides, des réactions exothermiques et / ou des réactions explosives peuvent se produire ou vapeurs toxiques peuvent survenir.

10.4. Conditions à éviter

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Le mélange a été examinée selon La méthode de l'additivité du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques toxicologiques en conséquence. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans Le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

Dénomination d'identification

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène. - DL50 Orale - >2000 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - >2000 mg/kg, Rat - CL50 Inhalation - 29 mg/lRat,4h

Toxicité aiguë:ETAmélange (Orale)
ETAmélange (Dermique)
ETAmélange (Inhalation)**Conclusion/Résumé sur mélange**: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Conclusion/Résumé sur mélange: Provoque une irritation cutanée.

Méthode: La méthode de l'additivité, Aucune donnée d'essai disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Conclusion/Résumé sur mélange: Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Conclusion/Résumé sur mélange

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Conclusion/Résumé sur mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Cancérogénicité:

Conclusion/Résumé sur mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Conclusion/Résumé sur mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Conclusion/Résumé sur mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

Conclusion/Résumé sur mélange: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.

Danger par aspiration:

Conclusion/Résumé sur mélange: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Méthode: La méthode de l'additivité / Viscosité cinématique: 0,0056 mm²/s @40°C - Mesuré

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

Exposition de la peau: Causes skin irritation.

Exposition des yeux: Causes serious eye irritation.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Tousser

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Exposition de la peau: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, rougeur.

Exposition des yeux: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, larmoiement, rougeur.

Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée:**

Effets potentiels immédiats: Aucune donnée spécifique.

Effets potentiels retardés: Aucune donnée spécifique.

Exposition prolongée:

Effets potentiels immédiats: Aucune donnée spécifique.

Effets potentiels retardés: Aucune donnée spécifique.

Effets chroniques potentiels pour la santé:**Conclusion/Résumé sur mélange**

General: Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.

Teratogenicity: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement: Aucun effet important ou danger critique connu.

Fertility effects: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations: Aucune information pertinente.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information pertinente.

Autres informations

Aucune information pertinente.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été examinée suivant la Méthode de la somme des composants du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et non classée pour les dangers éco-toxicologiques.

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

12.1. Toxicité**Dénomination d'identification - Espèces - Exposition - Résultat**

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h - 2.6 mg/l, Crustacés: EC50/48h 1-10 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 2.2 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: NOEC >1.3 mg/L (Salmo gairdneri), Crustacés: NOEC 0.96mg/L, Algues/plantes aquatiques: NOEC 0.44mg/L, Autres organismes: Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité**Dénomination d'identification**

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène. - Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Dénomination d'identification**

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.

log Kow

3,1

FBC

25,9

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)

: Non disponible.

Mobilité

: Aucune information pertinente.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information pertinente.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information pertinente.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Élimination du produit/de l'emballage: Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens (2014/955/CE). Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW: 08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts. Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (tres) inflammables ou explosives.

Autres effets néfastes: Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR / RID / ADN	IMDG-Code	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Étiquette(s)			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

14.5. Dangers pour l'environnement	ADR / RID / ADN Non	IMDG-Code Non Polluant marin: Non	IATA Non
Informations supplémentaires	Numéro d'identification du danger: 30	Consignes d'intervention d'urgence (Guide FS - EmS): F-E, S-E	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de

* L'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et ses amendements.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

La catégorie Seveso (DIRECTIVE 2012/18/UE): P5c Ce produit peut être ajouté au calcul pour déterminer si un site est dans le champ de la directive Seveso sur les risques d'accidents majeurs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes: iii) principales références bibliographiques et sources de données:**

H226	Mesuré	H304	La méthode de l'additivité
H312	Méthode de la somme des composants (ETA)	H335	La méthode de l'additivité
H332	Méthode de la somme des composants (ETA)	H373	Limite de concentration
H315	La méthode de l'additivité		
H319	La méthode de l'additivité		

Abréviations et acronymes:

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

BCF : FBC - Facteur de bioconcentration

CLP : Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]

DNEL : Dose dérivée sans effet

IMDG-Code : Code maritime international des marchandises dangereuses

Code de produit: 908TR - Version 5 - Date de la révision: 02-02-2022

IATA : Association internationale du transport aérien
Kow : Coefficient de partage octanol-eau
LC50 : CL50 -Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 : DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC : Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Texte complet des Mentions de danger en Rubrique 3.2.:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Amendements: 02-02-2022, §3,8,9,11,12&16

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.